

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 12-000796 / 52226485
Lemco SA, 1895 Vionnaz
décolletage, reprise, ligne militaire ...
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 21 F
01.08.2012–31.07.2015 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-001621 / 52065673
Ultra-Précision S.A., 1870 Monthey
Production dans les ateliers de: décolletage, reprise, contrôle, ligne militaire.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H, 10 F
01.11.2012–31.12.2013 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

12 février 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail